

**Direction Générale de l'Aménagement
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par : T. DELATOUCHE

TD/MTC tdebatouche@agglo-orient.fr

☎ : 02.97.02.30.84 ☒ : 02.97.02.23.46

Le **23 SEP. 2008**

A l'attention des :

**Membres du Groupe de Travail
Rivière Laïta – Site "Rivière Laïta,
Pointe du Talud, étangs du Loc'h
et de Lannéec"**

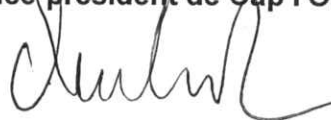
**OBJET : Compte rendu du groupe de travail n°6 « Rivière Laïta » - Commune de
Clohars-Carnoët**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, le compte rendu du groupe de travail n°6 « Rivière Laïta » concernant la Commune de Clohars-Carnoët qui s'est réuni le 10 septembre 2008, en mairie de Clohars-Carnoët.

Dans l'attente du prochain Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » qui aura lieu **le 6 novembre 2008 à 9H30**, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président du Comité de Pilotage,
Vice-président de Cap l'Orient,**



Jean-Paul AUCHER

**Direction Générale de l'Aménagement,
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par : T. DELATOUCHE
TD/MTC (Tél : 02.97.02.30.84)

Site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

**COMPTE RENDU DE REUNION
Mercredi 10 septembre 2008**

**Groupe de travail « Rivière Laïta » n°6
Commune de Clohars-Carnoët**

Le 10 septembre 2008, s'est tenue en mairie de Clohars-Carnoët, la sixième réunion du groupe de travail concernant la partie « Rivière Laïta » du site Natura 2000 à destination des élus et des agents de la Commune concernés par le dossier. La Commune avait reçu préalablement, un premier jet du document d'objectifs en cours de rédaction ainsi que les études relatives à la cartographie des milieux naturels marins et terrestres ainsi que sur la loutre d'Europe. Le présent compte rendu est accompagné de la présentation power-point et ne précisera que les remarques des participants.

Etaient présents :

Gérard COTTREL	:	Maire-Adjoint à la Commune de Clohars-Carnoët - Ports, Rivières et Littoral
Gwénaél GUILLOUZOUIC	:	Commune de Clohars-Carnoët – Garde du Conservatoire du Littoral
Frank GUYADER	:	Commune de Clohars-Carnoët – Environnement
Paul KERMAGORET	:	Commune de Clohars-Carnoët – Responsable du service Espaces verts
Dominique CARLU	:	Commune de Clohars-Carnoët – Port du Pouldu
Typhaine DELATOUCHE	:	Chargée de mission Natura 2000 – Cap l'Orient

Absents excusés :

Jean-Paul AUCHER	:	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Vice-Président chargé des Espaces Naturels – Cap l'Orient
Anne LE MARECHAL	:	1 ^{ère} Adjointe à la Commune de Clohars-Carnoët – Economie, Tourisme & Environnement

1. Introduction

Gérard COTTREL introduit la réunion du groupe de travail et remercie Cap l'Orient d'organiser ce groupe de travail spécifiquement pour la Commune de Clohars-Carnoët ainsi que l'ensemble des participants de leur présence.

Les participants se présentent et précisent leur niveau de connaissance au sujet de Natura 2000. La plupart découvre le sujet.

Typhaine DELATOUCHE présente l'ordre du jour.

- Rappel sur la procédure Natura 2000,
- Présentation de l'état des lieux initial sur la Commune,
- Présentation des propositions d'actions issues des groupes de travail antérieurs, recueil des avis,
- Quelles actions menées par la Commune de Clohars-Carnoët pour la préservation des milieux naturels et des espèces,
- Propositions de la Commune en termes d'actions de préservation complémentaires.

2. Procédure Natura 2000 et historique sur la « Rivière Laïta »

a. Périmètre du site Natura 2000

Gwénaél GUILLOUZOUIC précise qu'il a déjà participé à un précédent groupe de travail ainsi qu'à la récolte de données sur la loutre d'Europe qui est très présente sur le site de l'Abbaye de Saint-Maurice.

Gérard COTTREL souhaite connaître les limites précises du site Natura 2000 et, notamment, si les anses de Saint-Germain et Sarreguemines se trouvent dans le site Natura 2000.

Typhaine DELATOUCHE précise que le site Natura 2000 correspond au lit majeur de la Rivière Laïta. Certaines anses sont incluses dans le site Natura 2000 comme l'anse de Stervilin, du Moulin de Benoal et du Moulin des Chiens. D'autres sont exclues. Le site Natura 2000 s'arrête alors à la digue comme pour l'anse du Quinquis, l'étang de Saint-Maurice, l'étang de Beg nenez. Ce périmètre ne permet pas de répondre aux exigences écologiques de certaines espèces comme la loutre d'Europe ou comme les poissons migrateurs qui ne s'arrêtent pas au lit majeur de la Laïta. C'est pourquoi, une action proposée par les groupes de travail est l'extension du périmètre Natura 2000. Cette extension sera soumise à l'avis de la Commune concernée par la proposition d'extension après étude et proposition d'un périmètre justifié par des données écologiques (présence significative d'habitats naturels, d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire).

b. Etude d'incidences au titre de Natura 2000

Typhaine DELATOUCHE explique que l'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 correspond à une notice d'incidences qui mentionne explicitement les incidences positives et négatives du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un site Natura 2000. Le projet peut se trouver soit dans le périmètre du site, soit hors du périmètre du site. L'incidence doit être évaluée sur les habitats et les espèces dans le périmètre du site.

Exemple : incidence d'une pollution de l'eau liée à un établissement situé en amont de la Laïta, sur l'Ellé, et pouvant avoir une incidence sur les milieux naturels de la Rivière Laïta.

L'étude d'incidences est à la charge du maître d'ouvrage.

Exemple : exploitant conchylicole souhaitant s'installer sur les concessions de la Laïta.

Plus il y a d'informations dans le document d'objectifs sur les milieux et les espèces ainsi que sur les incidences des différentes activités, plus la notice d'incidences est facile à rédiger. Cap l'Orient en tant qu'opérateur peut assister les maîtres d'ouvrages et donner son avis sur la nécessité de réaliser une étude d'incidences.

c. Habitat et espèces présentes

Gwénaél GUILLOUZOUC signale la présence de l'escargot de Quimper sur le site.

Gérard COTTREL précise que l'Aigrette garzette est de plus en plus présente sur le site.

Typhaine DELATOUCHE explique que le site Natura 2000 ne concerne pas les oiseaux puisqu'il a été désigné au titre de la directive « Habitat, Faune, Flore ». Cependant, la présence de nombreuses espèces d'intérêt communautaire sur le site justifierait son classement en Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS).

Gwénaél GUILLOUZOUC signale la présence d'habitat forestier rare à if et houx sur la pointe rocheuse au sud de Saint-Maurice.

d. Dynamique des sédiments dans l'estuaire

Gérard COTTREL évoque l'impact des stabi-plages qui ont été installés sur les plages de Guidel et qui contribuent nettement au réengraissement de la plage. L'enlèvement des pales planches et des pieux avait, à l'époque, largement fait régresser le stock sédimentaire de la flèche sableuse.

Dominique CARLU explique que Cap l'Orient a extrait des sédiments du port de Guidel et les a réinjectés dans l'estuaire au niveau de la souille de 8 à 10 m de profondeur. Ceci semble avoir eu pour conséquence, avec les mouvements de courants, une importante sédimentation au niveau de la première filière de mouillage entraînant la mise à sec des bateaux à marée basse. Il s'inquiète de l'impact que pourrait avoir le doublement du port de Guidel sur les déplacements de bancs de sable dans la Laïta.

Typhaine DELATOUCHE explique que le projet devra faire l'objet d'une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000, même s'il se trouve hors du périmètre Natura 2000 car il pourrait avoir un impact sur les habitats dans le site Natura 2000. Elle précise que pour le bureau d'études TBM, qui a fait la cartographie des habitats marins, l'ensablement ne pose pas de problèmes écologiques. Les milieux naturels sont en équilibres.

Dominique CARLU précise que les mouillages sont nettoyés chaque année par du personnel communal et qu'un contrôle est fait par l'association SOS plongée.

Gérard COTTREL précise que c'est un travail de qualité. A titre d'expérience, il explique que la plage Pouldu Grand sable est rechargée chaque année grâce à un prélèvement de 500 m³ dans l'estuaire de la Laïta. Il évoque l'expérience du programme Cycl'eau qui a mis à disposition des agriculteurs les sédiments prélevés dans le Belon.

e. Qualité de l'eau de l'estuaire – pollution relevée au niveau des mouillages

Dominique CARLU explique qu'une mousse noire se dépose au niveau de la coque des bateaux à couple. Les plaisanciers se demandent l'origine de ce dépôt ainsi que sa toxicité. Il évoque également la pollution de la Laïta par le pyralène qui fait monter du doigt la Rivière Laïta. La Commune de Clohars-Carnoët demande depuis plusieurs années un bulletin de santé de la rivière. Il précise que la réglementation sur le carénage des bateaux dans des aires prévues à cet effet, devra être appliquée à partir de 2010.

Typhaine DELATOUCHE propose de préciser dans le DOCOB qu'une étude de la composition du dépôt noir sur la coque des bateaux pourrait être faite afin de déterminer son origine et sa toxicité.

f. Nettoyage des plages

Frank GUYADER précise qu'il n'y a pas de criblage sur la laisse de mer. Seul le sable nu est criblé. Les algues vertes se développent plus cette année.

g. Loisirs dans l'estuaire

La Commune s'inquiète du développement incontrôlé des différentes activités de loisirs sur l'estuaire : jet-ski (5 moniteurs), natation, fly-surf, planches à voile, pirogues à balancier... A cela, s'ajoutent de nouveaux projets de développement d'activités nautiques. Comment rendre compatibles les différents usages ?

Typhaine DELATOUCHE précise que seule l'activité jet-ski pourrait être une nuisance directe à la faune par dérangement (sans évoquer les problèmes d'accès au littoral et de dégradation des habitats rivulaires qui sont limités à des secteurs assez restreints sur Guidel et Clohars-Carnoët).

Concernant la pêche à pied, le Conseil Général du Finistère publie une brochure très pédagogique à destination des pêcheurs de loisir. Quelques exemplaires sont distribués aux usagers du port du Pouldu.

h. Braconnage

Le braconnage de la coque dans l'estuaire est évoqué ainsi que la pêche au filet des saumons dans l'estuaire. Ce dernier point devra être étudié précisément (contenu de l'arrêté régional et pratiques réelles dans la Rivière Laïta) pour mieux cerner l'impact potentiel sur les populations de saumon atlantique.

i. Conclusion

Contenu de l'ordre du jour et du fait que les personnes présentes découvraient la procédure Natura 2000 et son application sur la Rivière Laïta, la réunion était très chargée. La chargée de mission Natura 2000 reste à disposition de la Commune de Clohars-Carnoët pour répondre à ses questions et l'invite à lui remonter ses remarques concernant le document d'objectifs du site Natura 2000. Le document d'objectifs sera présenté lors du comité de pilotage du 6 novembre 2008 à 9H30. Le lieu vous sera précisé dans l'invitation.

